

Examens complémentaires

SPECIMEN

Fiche

3

Recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) sur les examens complémentaires obligatoires ou conseillés pendant la grossesse.

Contenu	3° mois	4° mois	5° mois	6° mois	7° mois	8° mois	9° mois
Examens obligatoires							
HCG qualitatif	si doute						
Diagnostic de grossesse	✓						
Groupe sanguin	✓					2 ^e détermination – si non faite avant	
Recherche d'agglutinines irrégulières	✓	si rhésus négatif ou si antécédents de transfusion, poursuite des recherches d'agglutinines irrégulières mensuelles au cours des 6 ^e , 8 ^e et 9 ^e mois					
Identification et titrage des anticorps	si RAI ² ✓			si RAI ² ✓			si RAI ² ✓
Sérologie rubéole	✓ ³	✓					
Sérologie syphilis	✓						
Sérologie toxoplasmose	✓ ³	si résultat négatif: mensuelle jusqu'au 9 ^e mois et après accouchement					
Recherche Ag HBs				✓			
Glycosurie-albuminurie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Hémogramme				✓			
Examens à proposer systématiquement							
Marqueurs sériques HT21	entre 14 et 18 SA ¹						
Sérologie VIH 1 et 2	✓						
Prélèvement vaginal: recherche streptocoque B							entre 35 et 38 SA ¹
Frottis cervical	si plus de 3 ans						
Examens à proposer selon la symptomatologie ou les antécédents							
Numération-formule sanguine	✓						
ECBU	✓		✓			✓	✓
Sérologie Hépatite C	✓						

1. SA = semaines d'aménorrhée.

2. RAI = recherche d'agglutinines irrégulières.

3. = sauf immunité acquise (certitude par documents écrits).

Contraception et suites de couches

Fiche

3

En l'absence d'allaitement, le retour de couches survient entre 21 et 32 jours après l'accouchement. Il est parfois précédé d'une ovulation. Si vous ne désirez pas être de nouveau enceinte, il est nécessaire d'adopter rapidement une méthode contraceptive.

Un entretien avec un médecin ou une sage-femme vous sera proposé lors de votre séjour en maternité afin de déterminer la méthode contraceptive qui vous conviendra le mieux.

Vous allaitez votre enfant,

La méthode de l'allaitement maternel et de l'aménorrhée (MAMA) est une méthode naturelle efficace pendant les 6 premiers mois ou au moins jusqu'au retour de couches. Mais elle nécessite un allaitement exclusif, à la demande, jour et nuit, et la persistance d'une aménorrhée.

Vous faites un allaitement mixte (sein et biberon)

les méthodes dont vous pouvez disposer sont :

- Les préservatifs et certains spermicides, utilisables dès les premiers rapports sexuels
- Un dispositif intra-utérin (stérilet) ; il peut être posé soit dans les 48 heures qui suivent l'accouchement, soit 4 semaines après celui-ci
- Les pilules microprogestatives et l'implant, utilisables ultérieurement
- Les capes et diaphragmes, utilisables 6 à 8 semaines après l'accouchement
- Les estroprogestatifs (pilules, timbre et anneaux) : proposés ultérieurement, en tenant compte de la durée de l'allaitement
- Les méthodes naturelles autres que la MAMA sont inadaptées en période post-partum car elles sont basées sur l'observation de cycles menstruels réguliers.

Vous n'allaites pas votre enfant :

Les microprogestatifs et l'implant sont utilisables immédiatement après l'accouchement. Les méthodes oestrogestives peuvent être prescrites 4 semaines après celui-ci.

La stérilisation à visée contraceptive est autorisée pour les personnes majeures. Contrairement à toutes les autres méthodes contraceptives, elle est **irréversible**. Sa réalisation est soumise à des conditions de réalisation strictes : au cours d'une première consultation, la femme exprime et motive sa demande, le médecin lui délivre une information sur la contraception et lui remet le livret « stérilisation à visée contraceptive »¹. **Un délai de réflexion de 4 mois**, entre la première consultation et la confirmation écrite de la demande de stérilisation est prévu par la loi.

Quelle que soit la méthode utilisée, sachez que seul le préservatif masculin ou féminin protège des infections sexuellement transmissibles et de l'infection par le VIH.

1. Documents disponibles sur le site www.sante.gouv.fr, accès aux dossiers classés par ordre alphabétique par la lettre C.